



CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

3 AVRIL 1978

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles  
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977**

**— SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES —**

TABLE DES MATIERES.

	Page
<i>Projet de décret</i> . . . . .	2
<i>Tableau de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement . . . . .	4
Section 31. — Recherche scientifique . . . . .	4
Partie IV. — Divers . . . . .	4
Section 34. — Crédit provisionnel . . . . .	4
 <i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement . . . . .	7
Section 31. — Recherche scientifique . . . . .	7
Partie IV. — Divers . . . . .	7
Section 34. — Crédit provisionnel . . . . .	7

**PROJET DE DECRET.**

BAUDOUIN,  
Roi des Belges,

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre des Affaires économiques, de Notre Ministre des Finances et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

**I. AJUSTEMENTS DES CREDITS.****ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française — secteur Affaires économiques — de l'année budgétaire 1977, sont ajustés suivant les données détaillées du tableau annexé au présent décret et à concurrence de :

(En millions de francs)

AJUSTEMENTS	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
<b>Titre I. — Dépenses courantes :</b>			
Crédits supplémentaires de l'année courante . . . . .	—	—	—
Réductions . . . . .	1,9	—	—
Crédits supplémentaires pour années antérieures . . . . .	—	—	—

**II. DISPOSITIONS DIVERSES.****ART. 2.**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Motril (Espagne), le 30 mars 1978.

BAUDOUIN

Par le Roi :  
*Le Premier Ministre,*

L. TINDEMANS

*Le Ministre des Affaires économiques,*

W. CLAES

*Le Ministre des Finances,*

G. GEENS

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

M. EYSKENS

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1977 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1977 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
PARTIE I.						
ENSEIGNEMENT.						
SECTION 31.						
RECHERCHE SCIENTIFIQUE.						
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.						
Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.						
41.07	Subvention au Collège Interuniversitaire d'Etudes doctorales dans les sciences du Management . . .	10,7	—	1,3	9,4	—
	Total pour le chapitre IV. . . . .		—	1,3		—
	Total pour la Section 31. — Recherche scientifique . . . . .		—	1,3		—
PARTIE IV.						
DIVERS.						
SECTION 34.						
CREDIT PROVISIONNEL.						
CHAPITRE 01.						
DIVERS.						
Non réparti économiquement.						
01.01	Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout le budget, les charges résultant d'une augmentation éventuelle de l'indice des prix à la consommation, de la programmation sociale et de l'octroi d'un mois supplémentaire d'allocations familiales au personnel rétribué par l'Etat . . . . .	3,1	—	0,6	2,5	—
	Total pour le chapitre 01 . . . . .		—	0,6		—
	Total pour la Section 34. — Crédit provisionnel . . . . .		—	0,6		—
	Total pour le Titre I. — Dépenses courantes . . . . .		—	1,9		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnancement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

Vu pour être annexé à Notre arrêté du  
30 mars 1978.

BAUDOUIN

Par le Roi :  
*Le Premier Ministre,*

L. TINDEMANS

*Le Ministre des Affaires économiques,*

W. CLAES

*Le Ministre des Finances,*

G. GEENS

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

M. EYSKENS

**PROGRAMME JUSTIFICATIF.**

---

TITRE I.

DEPENSES COURANTES

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR  
DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques  
sans caractère d'entreprise.

ART. 41.07. — *Subvention au Collège Interuniversitaire d'Etudes  
doctorales dans les sciences du Management.*

Réduction : 1,3 million de francs.

Cette réduction s'explique comme suit :

La dotation globale accordée pour 1977 pour la communauté  
culturelle française et néerlandaise s'élevait à 19.700.000 F  
dont 9.400.000 F à charge du budget culturel français et  
10.300.000 F à charge du budget culturel néerlandais. Le  
montant prévu au budget pour la communauté culturelle  
française étant de 10.700.000 F il y a lieu d'appliquer une  
diminution de 1.300.000 F.

PARTIE IV.

DIVERS.

SECTION 34.

CREDIT PROVISIONNEL.

CHAPITRE 01.

DIVERS.

Non réparti économiquement.

ART. 01.01. — *Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout  
le budget, les charges résultant d'une augmentation éventuelle  
de l'indice des prix à la consommation, de la programmation  
sociale et de l'octroi d'un mois supplémentaire d'allocations  
familiales au personnel rétribué par l'Etat.*

Réduction : 0,6 million de francs.

Adaptation de crédit.